

2026 - 2032

Plan Climat Air Énergie Territorial

TOME 4 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Projet arrêté en conseil communautaire du 10 mars 2026

© Communauté de communes des COËVRONS

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

Communauté de communes des Coëvrons

2 Av. Raoul Vade pied - CHATRES LA FORET – 53 600 EVRON

Standard : 02 43 66 32 00

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons, mars 2026.

Evaluation Environnementale Stratégique réalisée par



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PAYSAGE ET CADRE DE VIE	4
1. LA DIVERSITE PAYSAGERE	4
2. LE PAYSAGE MARQUE PAR UN PATRIMOINE NATUREL ET BATI REMARQUABLE.....	7
3. DES AMENAGEMENTS VILLE/CAMPAGNE PEU QUALITATIFS	10
4. ANALYSE STRATEGIQUE, SCENARIO AU FIL DE L'EAU ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	11
BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	11
1. LES MILIEUX REMARQUABLES	11
1.1 . Zones humides.....	15
1.2 . Boisement	15
2. LA TRAME VERTE ET BLEUE DES COËVRONS	15
2.1 . La trame écologique issue du PNR Normandie-Maine.....	17
2.2 . La trame verte et bleue du SCoT	18
3. ANALYSE STRATEGIQUE, SCENARIO AU FIL DE L'EAU ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	19
SOBRIETE TERRITORIALE	20
1. ARTIFICIALISATION DU SOL	20
1.1 . Un espace relativement peu artificialisé	20
2. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	21
2.1 . Eléments chiffrés du territoire.....	21
2.2 . Séquestration du carbone	22
3. CONSOMMATION ENERGETIQUE	24
4. GESTION DE L'EAU	25
4.1 . Ressource en eau.....	25
4.2 . Les sources de pollution de l'eau.....	26
5. CONSOMMATION DE MATERIAUX.....	27
6. ANALYSE STRATEGIQUE, SCENARIO AU FIL DE L'EAU ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	29
RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE	30
1. QUALITE DE L'AIR	30
2. LES NUISANCES SONORES.....	31
3. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	31
3.1 . Les risques naturels.....	32
3.2 . Les risques technologiques.....	35
4. LA VULNERABILITE CLIMATIQUE ET SANTE PUBLIQUE	36
4.1 . Des risques naturels renforcés	36
4.2 . La santé publique fragilisée.....	37
5. ANALYSE STRATEGIQUE, SCENARIO AU FIL DE L'EAU ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS	37

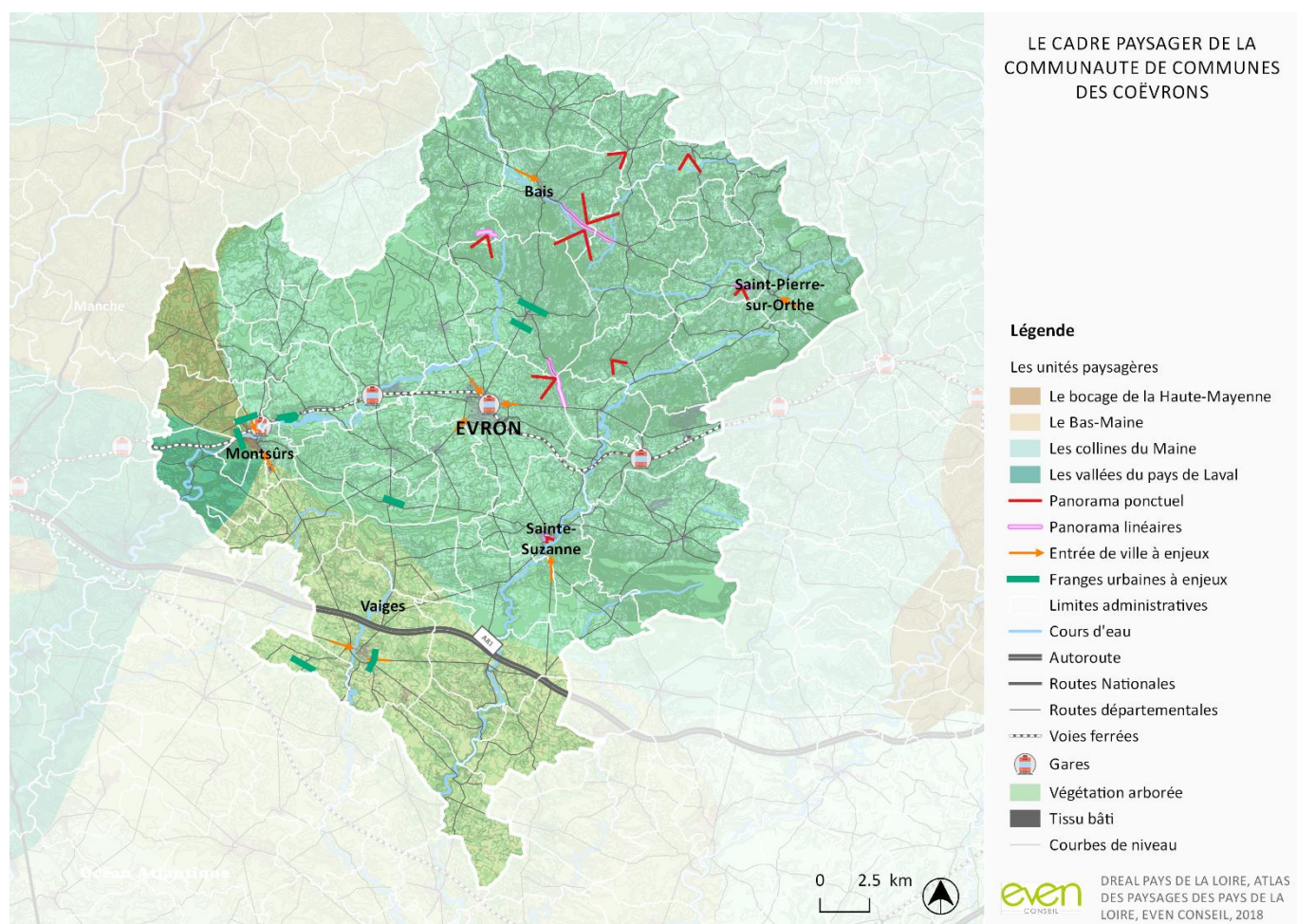
PAYSAGE ET CADRE DE VIE

1. La diversité paysagère

Paysage à caractère rural, agricole et naturel, la Communauté de communes est marquée par la présence de la Chaîne des Coëvrons qui a donné son nom à la collectivité. Cette chaîne de collines prend origine sur l'ancien Massif armoricain et offre un paysage au relief marqué dont le point culminant se situe à 357m : le Mont Rochard, situé à Sainte-Gemmes-le-Robert. Au pied de cette ancienne chaîne montagneuse, des plaines s'étendent au Sud à une altitude inférieure à 120 mètres.

Les Coëvrons sont marqués par la vallée de l'Erve du fait d'un encaissement profond formant à certains endroits un petit canyon. La Jouanne, La Vaige, Le Treulon, L'Orthe et La Vaudelle complètent le réseau hydrographique. Bien que leur débit soit modeste, ils concourent de façon importante à la structuration du paysage et ceci, en plus, des plans d'eau creusés par l'homme.

De ce positionnement géographique et des pratiques agricoles historiques et contemporaines, l'Atlas départemental des Paysages de la Mayenne identifie 4 unités paysagères au sein de la Communauté de communes des Coëvrons :



- **Les collines du Maine** : Dans le prolongement des Alpes mancelles, l'unité paysagère offre des promontoires nombreux sur les paysages bocagers environnants du fait d'un relief marqué par des collines boisées. Ce relief charpenté par de nombreuses vallées encaissées constitue un paysage intimiste appuyé par un réseau de haies dense. Les points les plus hauts, boisés et souvent accompagnés d'étangs représentent des lieux de loisirs. Les principales villes constituent autant de cités anciennement défensives (Sainte-Suzanne, ...) ou carrefours urbains (Evron, ...) implantées sur les coteaux ou en promontoire.

Enjeux de l'unité paysagère	Renforcer la mise en scène du paysage des vallées et des promontoires	
	Accompagner la valorisation touristique des paysages urbains patrimoniaux et des paysages ruraux	
Communes concernées	Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles	
	Préserver la qualité et la diversité des paysages forestiers en tenant compte des besoins des activités sylvicoles et des pratiques de loisirs associées	
	Maîtriser les développements résidentiels et économiques notamment au vu des enjeux de co-visibilités existants	
	- Assé-le-Bérenger - Bais - La-Bazouge-des-Alleux - Blandouet-St-Jean-sur-Erve - Brée - Champgenêteux - Evron - Hambers - Izé - Livet - Mézangers - Montsûrs	- Neuau - Sainte-Gemmes-le-Robert - Saint-Georges-sur-Erve - Saint-Léger - Sainte-Suzanne-et-Chammes - Saint-Thomas-de-Courceriers - Torcé-Viviers-en-Charnie - Trans - Voutré

- **Le Bas-Maine** : Le Bas-Maine constitue un paysage de grande ouverture avec la présence de cultures céréalières et les restes d'un bocage peu dense. Il offre parfois des paysages intimistes en lien avec les prairies et les vallées, notamment celles de l'Erve et qui dispose d'un relief encaissé pouvant parfois être considéré comme un canyon. Cette vallée offre un fort atout touristique à le territoire. Les clochers des églises mais aussi les châteaux d'eau et

les silos constituent autant de repères de ce paysage. De plus, les villages et les fermes présentent un paysage rural de qualité dynamique renforcé par le développement des grands bâtiments agricoles et le développement de voies de communication majeures.

Enjeux de l'unité paysagère	Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines	
	Maîtriser l'accessibilité des secteurs attractifs des vallées	
Communes (déléguées) concernées	Maîtriser les développements urbains et préserver le patrimoine et les silhouettes des bourgs traditionnels	
	Répondre aux enjeux paysagers posés par le développement des infrastructures	
Communes (déléguées) concernées	- Chammes	- Saint-Léger
	- La-Chapelle-Rainsouin	- Saint-Pierre-sur-Erve
	- Montsûrs	- Saulges
	- Saint-Georges-le-Fléchar	- Thorigné-en-Charnie
	- Saint-Jean-sur-Erve	- Vaiges

- **Les vallées du Pays de Laval** : Marquée par un réseau dense de vallées encaissées qui structurent le territoire, le cadre de vie des bourgs et les activités humaines, cette unité paysagère se caractérise par un relief relativement doux marqué par des ondulations douces et amples, un sous-sol de schistes, de grès et de calcaires ainsi qu'une activité industrielle toujours présente aux accents spécifiques (carrières, fours à chaux, affleurement rocheux, ...). Le bocage est cependant le marqueur principal de cette unité paysagère avec un maillage relativement dense qui structure les grandes cultures dominantes et quelques prairies.

Enjeux de l'unité paysagère	Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines	
	Maîtriser les développements urbains	
	Accompagner l'aménagement des infrastructures et des zones d'activités	
	Favoriser la découverte et l'accessibilité des paysages de vallée	
Communes (déléguées) concernées	Identifier et valoriser les éléments patrimoniaux dans toute leur diversité	
	- La Chapelle-Rainsouin	
	- Gesnes	
	- Montsûrs	

- **Le bocage de la Haute-Mayenne** : L'unité paysagère s'organise autour de la vallée encaissée de la Mayenne au sein d'un grand plateau bocager légèrement ondulé. Dans les Coëvrons, il correspond ainsi à la vallée Ouest de la rivière. Anciennement bocagère, l'unité paysagère a connu une forte évolution du fait de pratiques agricoles de plus en plus portées par la céréaliculture au détriment de l'élevage. Ainsi, dans certains espaces au relief quasi-inexistants, les haies ont parfois disparu permettant la découverte de panoramas et de vues sur les crêtes boisées. A la croisée de la Normandie et de la Bretagne, certains éléments paysagers rappellent l'identité historique de l'unité : espaces bocagers, architectures, ... Ce paysage est marqué par des infrastructures de communication nombreuses entre les vallées du Pays de Laval et les collines du Maine.

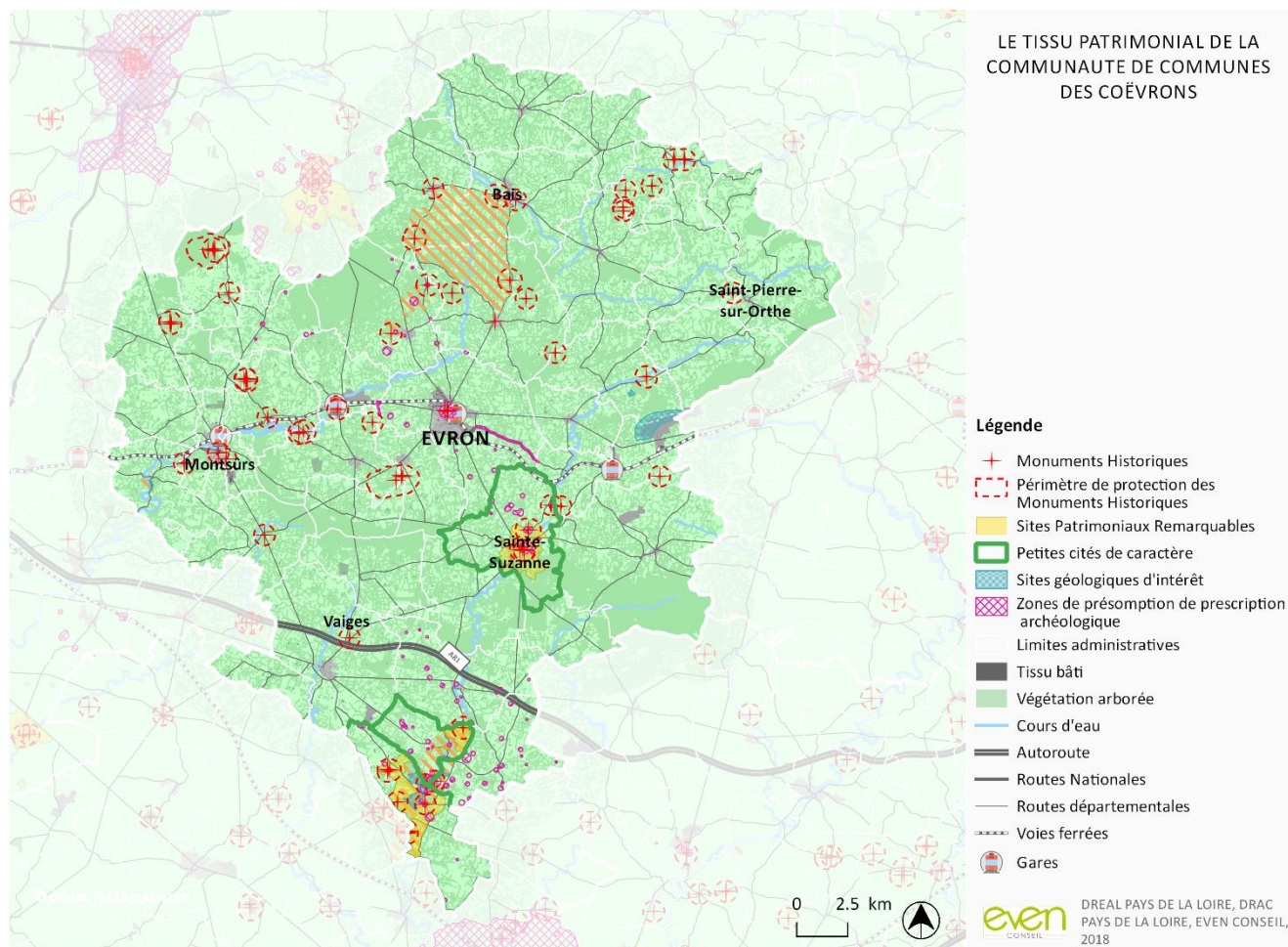
Enjeux de l'unité paysagère	Continuer à favoriser l'accessibilité et la découverte de la vallée de la Mayenne
	Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles
	Préserver et mettre en valeur les paysages urbains patrimoniaux
	Maîtriser les développements urbains notamment au vu des enjeux de covisibilités existants sur les vallées
Communes (delegues) concernées	Accompagner le développement des zones d'activités et des infrastructures
	- La Bazouge-des-Alleux - Gesnes

Particulièrement au niveau des collines du Maine, de nombreux panoramas sont identifiés permettant la découverte soit de façon ponctuelle, soit de façon linéaire le long des routes des paysages des Coëvrons. D'autres vues permettent de mettre en valeur des villes et villages, souvent établis au sommet d'un éperon collinaire. C'est notamment le cas des bourgs de Sainte-Suzanne et de Saint-Thomas-de-Courceriers.

2. Le paysage marqué par un patrimoine naturel et bâti remarquable

Les Coëvrons disposent d'un patrimoine architectural riche mis en valeur au travers différents dispositifs de protection avec :

- 49 édifices inscrits ou classés aux monuments historiques ;
- 8 sites inscrits et 5, classés au titre de la Loi 1930 pour la protection des sites et monuments naturels légendaires ou pittoresques.



Sites classes

- Abords du Château du Rocher (Château et Parc) : commune de Mézangers
- Rochers de Barikot compris dans la propriété de la Ducherie (Monument naturel) : commune déléguée de Saint-Cénéré
- L'Étang du Gue de Selles et ses abords (Grand paysage) : commune de Mézangers
- Vallée de l'Erve (Grand paysage) : communes de Saint-Pierre-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie
- Site du Montaigu (Grand paysage) : commune de Hambers

Sites inscrits

- Ensemble constitué par les rochers et leurs abords de part et d'autre de la rivière la Jouanne (Monument naturel) : commune déléguée de Saint-Cénéré
- Vallée de l'Erve (Grand paysage) : communes de Saint-Pierre-sur-Erve, Saint-Jean-sur-Erve, Saulges, Thorigné-en-Charnie
- Site du Montaigu (Grand paysage) : commune de Hambers, Saint-Gemmes-le-Robert, Bais
- Château de Fouilletorte (Château et Parc) : commune de Saint-Georges-sur-Erve

- Centre ancien de Sainte-Suzanne (Site urbain)
- Vieux Château de Thorigné-en-Charnie (Site historique)

- Deux sites patrimoniaux remarquables (SPR) sur la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes et sur le site de la vallée de l'Erdre.
- Trois communes labellisées « Petite Cité de caractère » : Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Saint-Pierre-sur-Erve



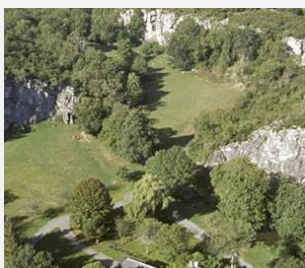
Au cœur de la vallée de l'Erve, le village s'est développé à proximité d'un gué. Il était traversé par la voie romaine Corseul-Le Mans puis par le chemin reliant le Mans à Laval au Moyen-Âge.

La chapelle Saint Sylvain, est située sur une colline, à proximité du bourg, sur la route Le Mans - Laval. La commune constitue un lieu de pèlerinage depuis la Moyen-Âge, on y découvre un superbe panorama depuis lequel on peut apercevoir la cité médiévale de Sainte-Suzanne.

Le village possède deux églises remarquables :

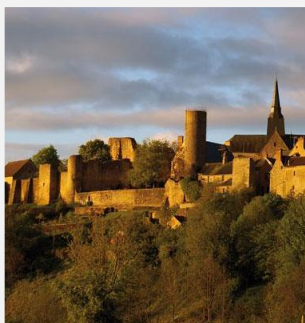
- Notre-Dame, église romane du XI^e siècle présentant aux visiteurs de nombreux retables dont un des plus anciens de la Mayenne.
- Saint Pierre, église mérovingienne classée monument historique est l'un des monuments religieux les plus anciens de la Mayenne.

Saulges



Saulges offre également un patrimoine naturel surprenant. Dans sa vallée sinueuse on découvre un ensemble de grottes, dont les grottes « Rochefort » et « Margot » où des peintures rupestres révèlent le passage des hommes du paléolithique. On y trouve également une végétation inhabituelle dans l'Ouest de la France avec des landes et des pelouses sèches, des buis et des genévriers.

Sainte-Suzanne



La cité médiévale, surnommée « la Perle du Maine », est bâtie sur un éperon rocheux dominant le cours de l'Erve. Superbe paysage où la vue s'étend vers les collines des Coëvrons et la forêt de Charnie. La commune est également labellisée « plus beaux villages de France ».

Le château de Sainte-Suzanne est fondé au XI^e siècle.

Des suspicions de sites archéologiques existent dans la vallée de l'Erve et au niveau des communes déléguées de Deux-Evailles et de Saint-Jean-sur-Erve et de la commune de Mézangers. De même, des sites à fort intérêt géologique sont identifiés en tant que patrimoine géologique national particulièrement sur la commune de Saint-Georges-sur-Erve.

Le territoire comporte de nombreux autres sites qui présentent un intérêt patrimonial et culturel, leurs successions offrent un patrimoine dense et de qualité et participent à l'identité du territoire :

- Les Châteaux : château de Bourgon à Montourtier, château de la Roche-Pichemer à Saint-Ouën-des-Vallons, le Château du Rocher à Mézangers ;
- Le patrimoine religieux (églises, chapelles ...) ;
- Les éléments bâtis anciens : corps de fermes, fours à chaux ...

Enfin, on retrouve une forte corrélation entre les cartes géologiques et celles localisant les matériaux de construction des habitations anciennes antérieures à 1950. Le bâti utilise ainsi les ressources locales, il en résulte des typologies architecturales singulières forgeant l'identité du territoire des Coëvrons. La constitution géologique des Coëvrons explique l'architecture traditionnelle qui s'est érigée en surface. En effet, la chaîne des Coëvrons est constituée en majeure partie par des grès, des petrosilex ainsi que par des brèches de porphyrites et des poudingues avec galets de porphyre.

Ainsi, le territoire témoigne d'une grande utilisation du grès dans l'architecture traditionnelle, s'expliquant par la présence de carrière d'extraction de ces matériaux sur les Coëvrons. Le grès grossier roussard est notamment utilisé sur la partie Sud du territoire, visible particulièrement dans les bourgs de Sainte-Suzanne ou Saulges. En pierre apparentes, de tailles régulières ou au contraire plus grossières, le grès orne les façades des bâtisses anciennes et s'accompagne d'enduits de chaux venant maintenir l'ensemble. Ces enduits restent souvent réservés aux corps d'habitation et la couleur du sable d'enduit vient couvrir entièrement ou partiellement celle des pierres.

On retrouve également l'utilisation du granit pour les façades au Nord du territoire, avec le bourg d'Hambers comme exemple. Les toits quant à eux se parent en majorité de tuiles plates en ardoise sombre.

3. Des aménagements Ville/campagne peu qualitatifs

Les études menées dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ont mis en évidence des enjeux paysagers vis-à-vis du développement urbain induisant parfois des aménagements en franges urbaines et en entrées de ville peu qualitatifs.

Le territoire des Coëvrons comporte comme caractéristique historique et culturelle, la présence de nombreux villages et hameaux isolés ayant conservé leur écrin bocager et arboré. Leurs fronts bâtis présentent une harmonie architecturale et forment des franges urbaines de qualité, notamment celles des hameaux ruraux ayant conservé leur typicité. Toutefois, on retrouve sur le territoire certains fronts bâtis manquant de cohérence ou d'intégration au paysage et à l'architecture initiale, créant une rupture entre les paysages urbains et agricoles. C'est notamment le cas des communes de Sainte-Gemmes-le-Robert, Montsûrs, Livet, Vaiges et Saint-Georges-le-Flécharde.

Également, les documents d'urbanisme mettent en exergue certaines entrées de ville qui présentent un enjeu fort en matière de qualité paysagère du territoire notamment du fait de leur caractère « vitrine ». Ainsi, ces entrées de ville stratégiques sont celles bénéficiant d'un flux de passage important au sein d'un tissu urbain constitué. Les communes d'Evron, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Vaiges, Montsûrs et Bais sont plus particulièrement concernées.

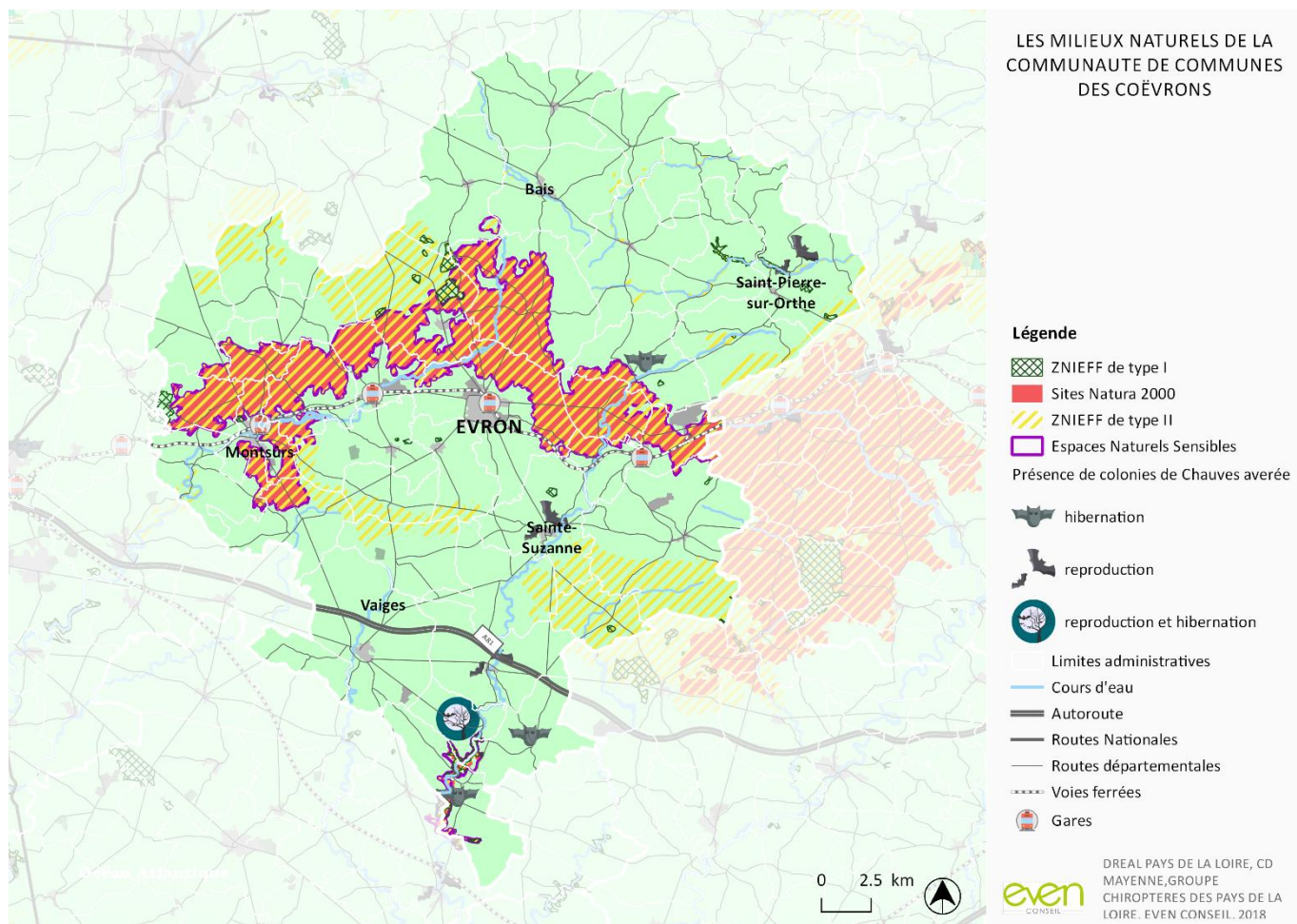
4. Analyse stratégique, scénario au fil de l'eau et enjeux environnementaux majeurs

PAYSAGE ET CADRE DE VIE		
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un paysage bocager typique du Grand-Ouest maintenu dans les zones de relief ▪ Un réseau hydrographique dense qui façonne le paysage ▪ Une forte diversité des paysages ▪ Un paysage de collines remarquable offrant des panoramas sur les paysages voisins ▪ Une forte richesse patrimoniale le long de la vallée de l'Erve et au Sud de la Communauté de communes ▪ De nombreux monuments historiques dans le tissu rural sur l'ensemble du territoire ▪ De nombreuses vues et panoramas de qualité ▪ Des éléments patrimoniaux vernaculaires et architecturaux participant à l'identité paysagère du territoire	▪ Une simplification du paysage dans les vallées et sur les plateaux, c'est-à-dire au Sud et à l'Ouest du territoire lié au développement des cultures céréalières ; ▪ Des aménagements urbains en franges urbaines et entrées de ville contribuant à la dégradation de certains paysages urbains	▪ Des installations d'énergies renouvelables impactant de façon limitée les paysages, l'identité du territoire et les panoramas ▪ Une diminution du bocage dans les plateaux et vallées contribuant à la vulnérabilité du territoire en lien avec l'eau et sa gestion ; ▪ Des transitions ville/campagne dans certaines villes et bourgs se dégradant du fait d'aménagements peu qualitatifs dont notamment certains aménagements liés à la rénovation thermique et au développement des énergies renouvelables ; ▪ Un patrimoine bâti et une architecture peu maîtrisée au regard du développement des rénovations thermiques et des énergies renouvelables
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère ▪ Prise en compte des spécificités architecturales locales ▪ Maintien de la qualité des espaces de transition entre ville et campagne, premières vitrines du territoire, notamment dans les principales villes et bourgs des Coëvrons ▪ Valorisation du tissu bâti s'inscrivant réellement dans la tradition des Coëvrons ▪ Anticipation des risques liés à la simplification des paysages dans les vallées et les plateaux		

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

1. Les milieux remarquables

Au cœur du vaste tissu bocager du Nord-Ouest de la France, la Communauté de communes des Coëvrons dispose d'un ensemble de milieux naturels diversifiés et nombreux reflétant son socle géologique particulier et les pratiques agricoles anciennes et contemporaines qui ont participé à la construction du paysage.



Ainsi, parmi les sites protégés, sont identifiés :

2 Zones Natura
2000

ZSC FR5202007 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume ».

Le périmètre du site concerne 17 communes du territoire.

Ce site présente un bocage d'une qualité et d'une densité remarquable qui constitue un habitat privilégié pour tout un cortège d'espèces et en particulier pour le pique-prune. Cette espèce rare coléoptères, strictement protégée par la directive « Habitats », est présente dans les chênes têtards et les vieux châtaigniers au sein de cavités résultant de l'action de l'homme sur le bocage. La densité est de 97m/ha en appui de l'analyse du référentiel bocager Pays-de-la-Loire de 2021.

La disparition et la fragmentation du réseau bocager ainsi que le vieillissement des chênes têtards sont les risques principaux sur ce site. Couplés au non-renouvellement des habitats, ce phénomène conduira à l'isolement de populations les vouant ainsi à l'extinction. L'objectif sur le site est donc d'apporter aux acteurs du territoire un outil de gestion concerté du bocage afin de maintenir un réseau cohérent d'habitat des espèces précédemment évoquées.

	ZSC FR5200639 « Vallée de l'Erve en aval de Saint Pierre-sur-Erve » Vallée encaissée d'une petite rivière, entaillant un plateau calcaire, le site renferme une bonne diversité d'habitats d'intérêt communautaire sur une superficie réduite : coteaux secs couverts de pelouses calcicoles, pentes rocheuses calcaires avec formations à Buis, pelouses et prés-bois avec faciès à Genévrier. Ces habitats sont d'une grande originalité dans ce secteur en limite du Massif armoricain. Ils sont globalement bien conservés et des actions de gestion conservatoire sont actuellement entreprises. Ces milieux secs sont favorables à l'Ecaille chinée, espèce d'intérêt communautaire prioritaire. Les nombreuses grottes que l'on rencontre sur le site constituent des lieux d'hibernation importants pour plusieurs espèces de chiroptères et présentent de surcroît, pour certaines de ces cavités, un intérêt archéologique important. L'Agrion de Mercure trouve des habitats favorables au bord de la rivière. L'ensemble forme une entité paysagère encore bien conservée et d'un grand intérêt. Les dégradations potentielles peuvent avoir pour origine, l'importante fréquentation dont ce site est l'objet, qu'il s'agisse des habitats de pelouses et de coteaux ou des cavités. L'abandon du pâturage des pelouses et landes est une autre source de dégradation. Des actions concertées avec la plupart des acteurs locaux sont cependant en cours de mise au point pour limiter ces impacts.
27 ZNIEFF de type I	Elles concernent notamment : - De nombreux étangs de tailles variables, souvent associés à des secteurs boisés ; - D'anciennes carrières de calcaire : des grottes calcaires le plus souvent liées à l'Erve qui constituent des refuges hivernaux pour de nombreuses espèces de chauves-souris ; - Des milieux humides (tourbières, prairies humides, forêts d'aulnes et de saules ...)
14 ZNIEFF de type II	Elles concernent : - Les vallées de l'Orthe, de l'Erve et de la Vaudelle ; - Les massifs forestiers de la Charnie, de Bourgon et de Sille-Le-Guillaume et les boisements d'Hermet et des Vallons - Les secteurs bocagers à vieux arbres qui s'étirent d'Est en Ouest au centre du territoire - Les secteurs de landes de Montaigu et de la Frette - Le centre ancien de Sainte-Suzanne (Site urbain)
7 Sites Inscrits et classés	Ils concernent : - 3 sites inscrits liés au patrimoine naturel. Ils concernent les vallées de la Jouanne et de l'Erve ainsi que le site de la butte du Montaigu.

5 Espaces
Naturels
Sensibles

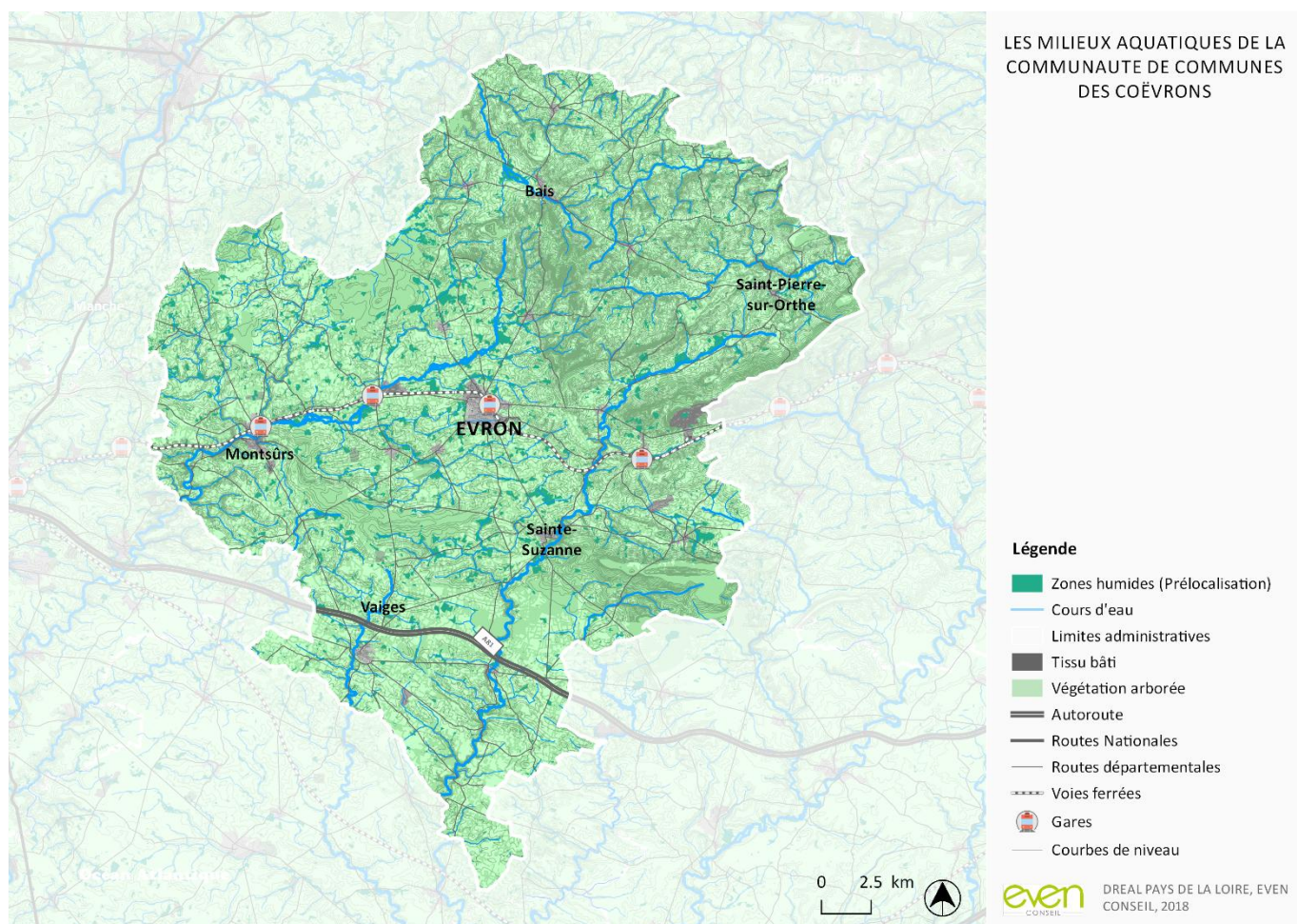
- 4 sites classés liés au patrimoine naturel. Ils concernent les trois sites mentionnés ci-avant sur des périmètres plus restreints ainsi que le site de l'Etang du Gué de Selle.

Il s'agit :

- Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume
- Butte du Montaigu
- Prairies humides de Brée
- Vallée de l'Erve
- Étang du Gué de Selle

Plusieurs communes, notamment celles situées au Sud-Ouest du territoire, présentent un enjeu lié aux chauves-souris. Le Groupe Chiroptère des Pays de la Loire a recensé la présence d'au moins une colonie de chiroptères.

Le réseau hydrographique est dense et complété par un vaste réseau de zones humides situées principalement dans les vallées.



1.1. Zones humides

Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunale des Coëvrons en 2017. Au total, 1931 ha de zones humides ont été inventoriées soit l'équivalent de 2,4% de la superficie totale du territoire.

1.2. Boisement

En 2014, les surfaces boisées représentent 9 339 hectares soit 11,8 % de la surface des Coëvrons (source BD TOPO 2014),

Il s'agit du territoire le plus boisé du département avec un quart de la surface boisée de la Mayenne. La forêt fermée de feuillus est le type de boisement le plus fréquent sur le territoire et concerne 6465 hectares.

Les boisements sont bien distribués sur le territoire. On retrouve l'extrémité de la forêt de Bourgon et le bois d'Hermet à l'Ouest, la bordure de la forêt de Sillé-le-Guillaume à l'Est et le Bois des Vallons et la forêt de la Grande Charnie au Sud.

La présence de nombreux boisements et leur répartition sur le territoire lui confère un rôle important pour les déplacements de la faune liée aux milieux boisés.

2. La trame verte et bleue des Coëvrons

Adopté en 2015, le SRCE (schéma Régional de Cohérence Écologique) des Pays de la Loire présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques.

Il identifie :

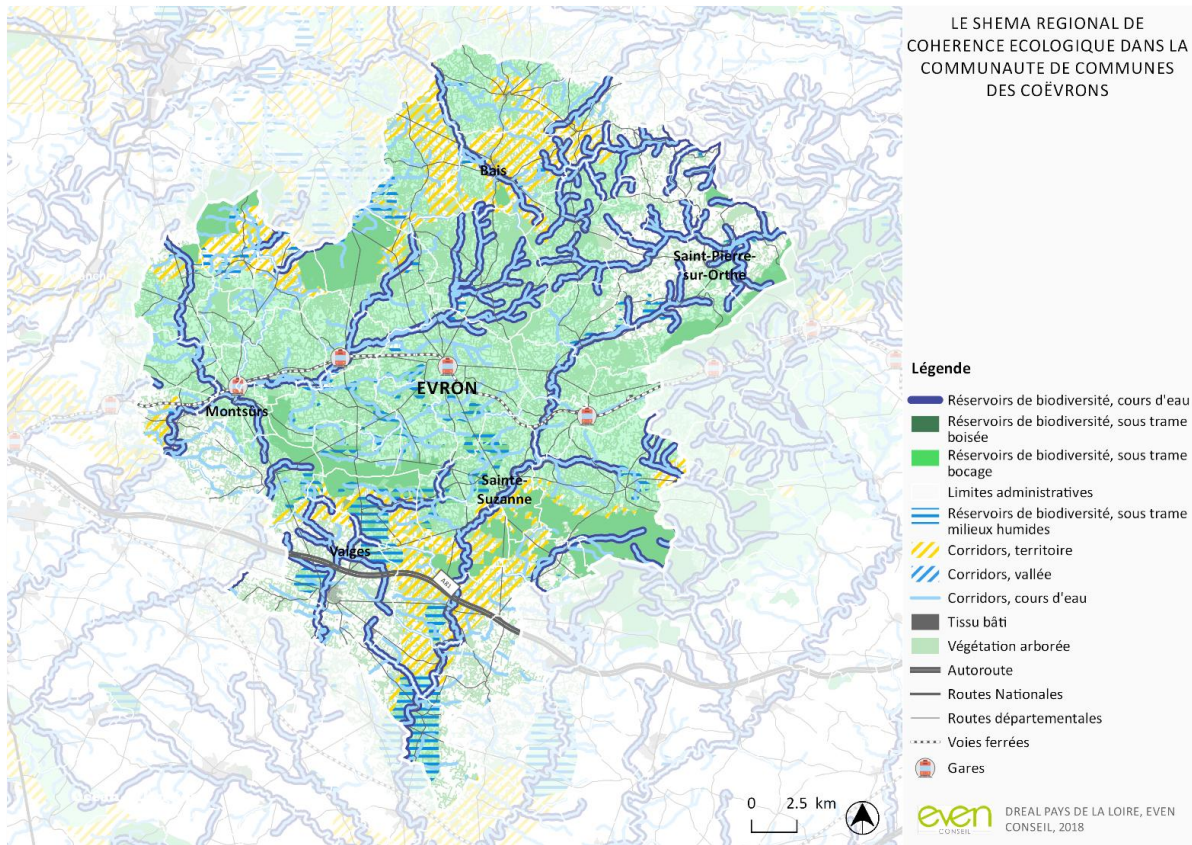
- Des réservoirs de biodiversité parmi lesquels la majorité des ZNIEFF et des sites protégés représentés au sein des réservoirs humides, boisés, ouverts et littoraux.
- Des corridors écologiques portant sur la matrice bleue du réseau hydrographique et sur la matrice verte liée principalement au réseau bocager, aux milieux aquatiques et boisés.

La majorité du territoire des Coëvrons est identifié comme espace d'intérêt écologique, du fait principalement du bocage et du réseau aquatique.

Le SRCE fixe comme objectifs :

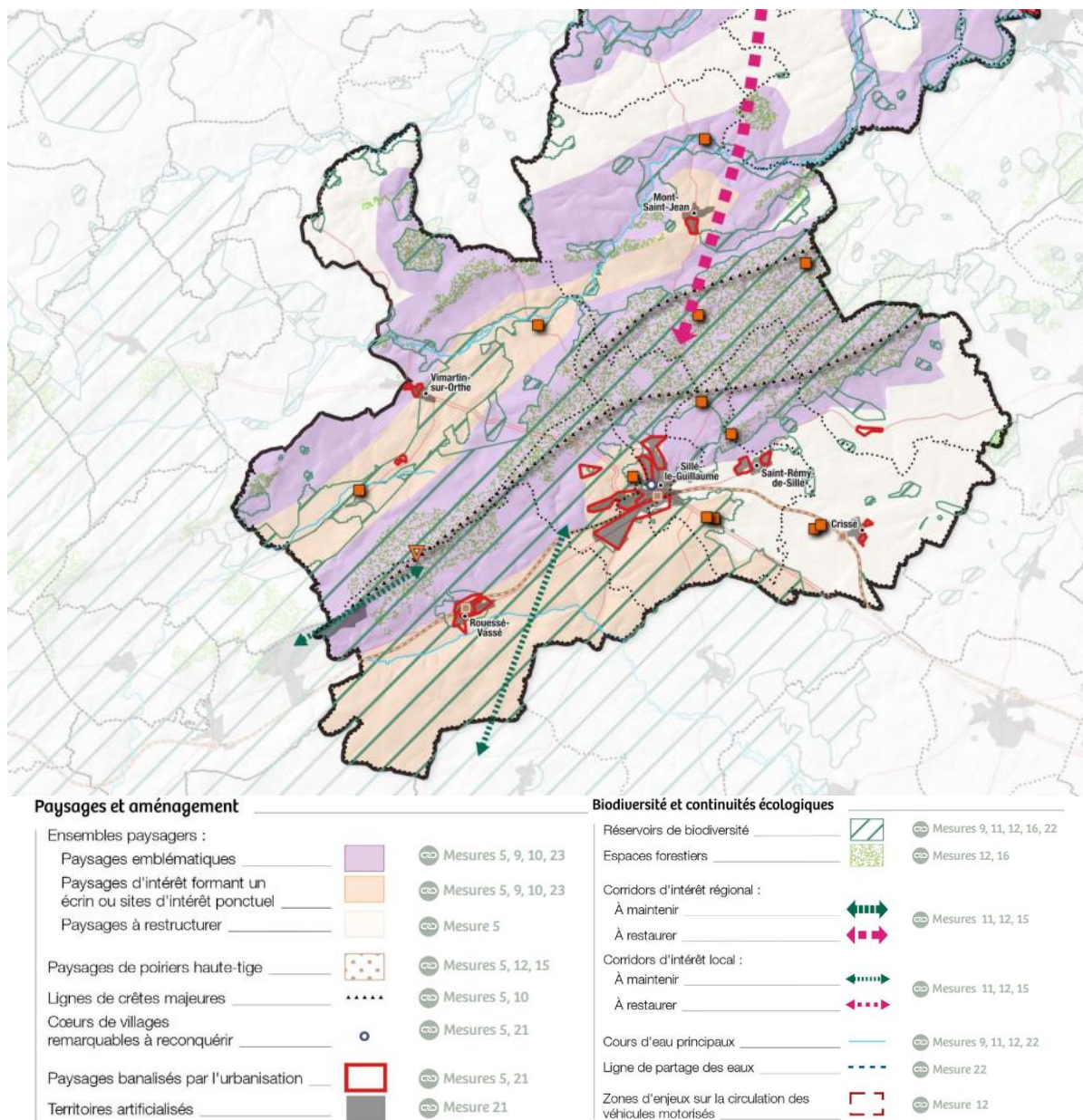
- Maintenir et développer des productions et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau ;
- Gérer durablement et de manière multifonctionnelle les espaces boisés (forêts et complexes bocagers) ;
- Restaurer et gérer une trame bleue fonctionnelle ;
- Améliorer la transparence des infrastructures linéaires.

Le SRCE est aujourd'hui intégré dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire.



2.1. La trame écologique issue du PNR Normandie-Maine

La commune de Vimartin-sur-Orthe (située au Nord-Est des Coëvrons) fait partie du Parc Naturel Régional (PNR). La charte 2024-2039 du PNR définit une trame écologique pouvant influencer sur les modalités de protection de la trame verte et bleue des Coëvrons. Ainsi, le PNR a pour objectif de valoriser et maintenir les réservoirs de biodiversité et les espaces forestiers entre le Pays de Sillé et Evron.

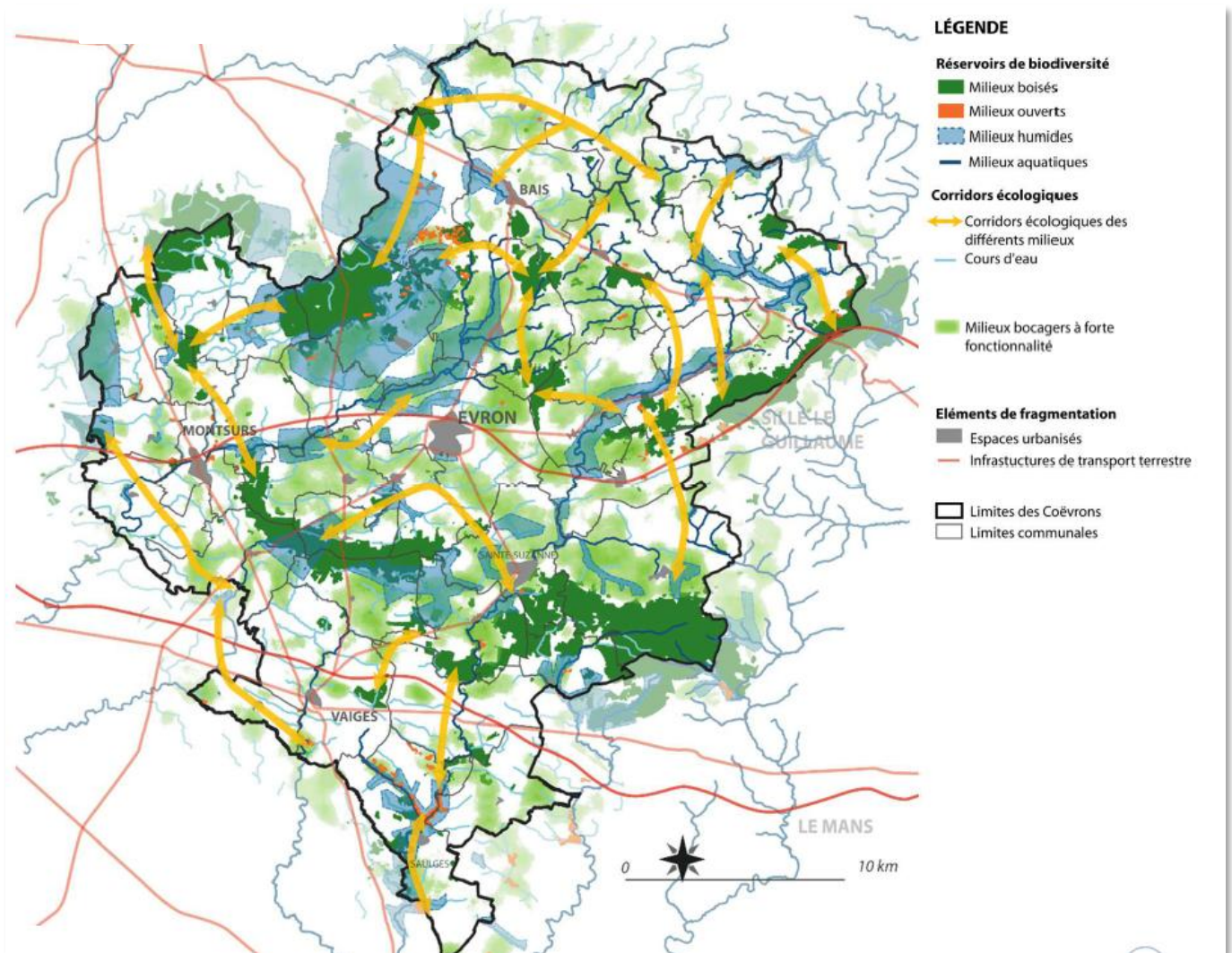


Extrait de la carte de représentation des ensembles naturels du PNR du Normandie-Maine

2.2. La trame verte et bleue du SCoT

Le territoire des Coëvrons recèle une diversité de milieux naturels importante : sa géologie hétérogène, sa position à la croisée de plusieurs têtes de bassin versant, son histoire sont à l'origine de cette variété.

La Communauté de communes des Coëvrons a mené une étude en 2012-2013 pour définir la Trame verte et bleue du territoire. Cette dernière est intégrée au Schéma de cohérence territoriale (SCoT).



Extrait de la carte Trame Verte et Bleue du SCoT des Coëvrans

3. Analyse stratégique, scénario au fil de l'eau et enjeux environnementaux majeurs

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS		
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
Des ensembles écologiques riches et nombreux en lien particulièrement avec les milieux aquatiques et bocagers ;	Des infrastructures sources de ruptures écologiques particulièrement l'autoroute et la voie ferrée	Des fonctionnalités écologiques toujours fragilisées par les voies de communication
Des ensembles écologiques identifiés et préservés sur l'ensemble du territoire	Une fragilité du bocage sur l'ensemble du territoire	Un réseau bocager de moins en moins dense impactant plus fortement le Sud du territoire
Une richesse écologique renforcée dans la vallée boisée de l'Erve	Un maillage bocager dont la densité diminue particulièrement au Sud	Des milieux humides disparus ou fragilisés par le développement de la céréaliculture et l'enfrichement
Un développement urbain limité impactant peu les continuités écologiques	Des pratiques agricoles impactant les milieux humides	
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
- Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au regard du risque de fragmentation - Limitation des discontinuités écologiques liées aux voies de communication - Limitation de l'artificialisation des sols - Préservation de la Vallée de l'Erve - Maintien du réseau bocager notamment dans les secteurs où les pratiques agricoles évoluent fortement : Ouest et Sud du territoire		

SOBRIETE TERRITORIALE

1. Artificialisation du sol

L'artificialisation du sol peut avoir un impact significatif sur l'environnement. Elle se réfère à la transformation des terres naturelles en zones urbaines ou en infrastructures, comme les routes et les bâtiments. Ce processus peut entraîner la conversion de terres agricoles et de zones naturelles en zones construites, ce qui peut avoir des conséquences sur la biodiversité locale et la qualité de l'eau. De plus, l'artificialisation du sol peut influencer le ruissellement des eaux de pluie, contribuant ainsi aux risques d'inondations. Pour minimiser ces effets, il est important de promouvoir une urbanisation planifiée et durable, de conserver les espaces naturels, et de mettre en place des pratiques de gestion du sol qui préservent l'équilibre environnemental tout en répondant aux besoins de développement urbain.

1.1. Un espace relativement peu artificialisé

Le territoire de la Communauté de communes des Coëvrons est majoritairement composé de surfaces agricoles et naturelles. Il reste peu artificialisé. Selon l'étude de consommation d'espace du SCoT, près de 390 hectares ont été consommés entre 2001 et 2013, soit 32 hectares par an, dont :

- 39,63% pour l'habitat
- 25,6% pour les exploitations agricoles
- 14,3% pour les carrières
- 11,5% pour les zones d'activités
- 9,1% pour les équipements

La consommation d'espace récente se fait autant dans le tissu rural qu'en frange du tissu urbain.

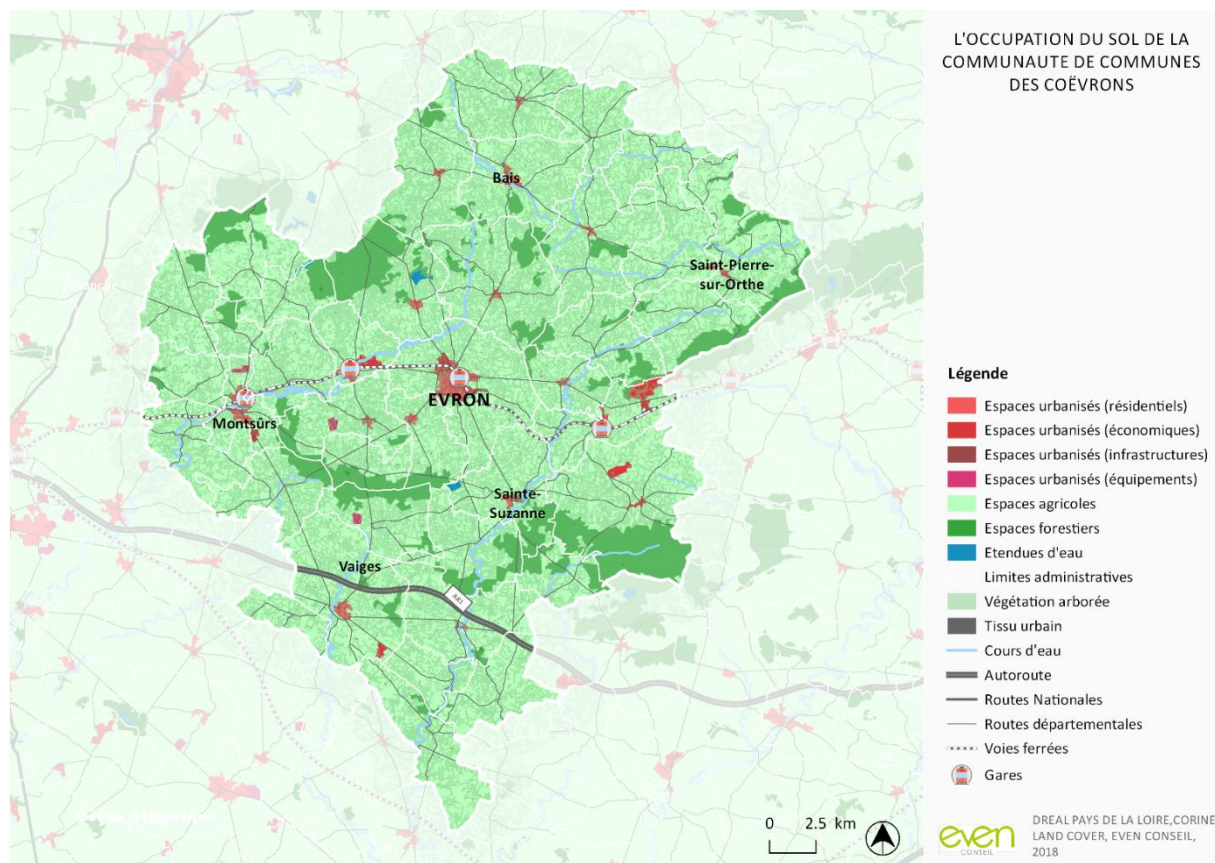
Les communes d'Evron, Vaiges et Montsûrs font partie des communes qui participent le plus fortement à la consommation d'espace du fait du développement de leur zones résidentielles et économiques en extension.

Par ailleurs, l'étude CEREMA sur l'artificialisation des sols, met en évidence une consommation d'espaces de 352 ha entre 2009 et 2020 soit 32ha par an. Un taux relativement équivalent à celui observé entre 2001 et 2013.

Entre 2001 et 2013, 1610 nouveaux habitants ont été accueillis ce qui a induit une consommation d'espace de 20m² par nouveaux habitants. Entre 2009 et 2020, la communauté de communes a perdu 163 habitants alors que la consommation d'espace s'est maintenue. Ce sont donc 1 961 m² qui ont été consommés par habitant perdu.

Par ailleurs, le territoire des Coëvrons s'est fixé pour objectif à travers son PLUi, d'ouvrir à l'urbanisation de 2020 à 2030 :

- 68,62 ha à vocation résidentielle, soit 6,86 ha par an
- 42,64 ha à vocation d'activité économique, soit 4,2 ha par an
- 4,21 ha à vocation d'équipements, soit 0,4 ha par an



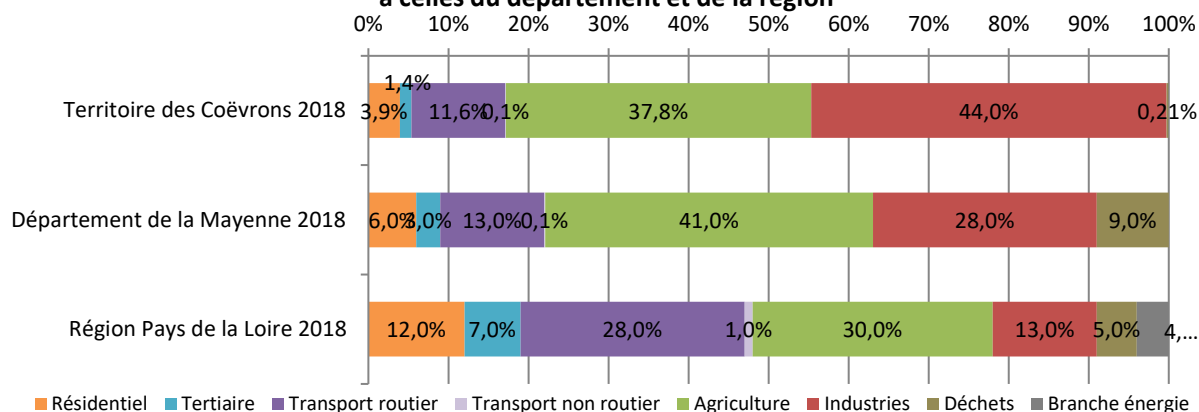
2. Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz, en particulier les émissions de gaz à effet de serre (GES) tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), ont un impact significatif sur l'environnement. Les GES emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, provoquant des changements climatiques. Ce phénomène naturel est accentué par les activités humaines. Il entraîne des conséquences graves, tels que des phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et des perturbations des écosystèmes naturels.

2.1. Éléments chiffrés du territoire

Le graphique ci-dessous issu du diagnostic du PCAET présente la comparaison des profils des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes des Coëvrons par secteur au regard de la situation départementale et régionale.

Répartition des émissions de GES du territoire des Coëvrans par secteur comparée à celles du département et de la région



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting

Le territoire des Coëvrans présente un profil distinct en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au département et à la Région des Pays de la Loire.

L'industrie représente ainsi 44% des émissions totales du territoire, soit 16% de plus par rapport à l'échelle départementale et 31% de plus par rapport à l'échelle régionale. Le secteur agricole, bien que similaire à l'échelle départementale, génère des émissions nettement plus élevées qu'à l'échelle régionale. A contrario, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) contribue moins aux émissions, soit environ 5,5%, contre 9% à l'échelle départementale et 19% à l'échelle régionale.

Ce profil d'émissions reflète l'activité économique du territoire, caractérisée par une forte industrialisation et une agriculture d'élevage prédominante, avec une faible densité de population et donc de logements.

En 2018, le territoire a émis un total de 655 446 tonnes équivalent CO₂ de GES (hors produits importés consommés par les ménages). L'industrie est le principal secteur émetteur, représentant 44% des émissions, suivi de l'agriculture (37,8%), du transport routier (11,6%) et du secteur résidentiel (3,9%). Une part importante (65%) des émissions est d'origine non énergétique, principalement dues à l'agriculture et aux processus industriels, notamment la fermentation entérique et les déjections animales (CH₄), les engrais azotés (protoxyde d'azote (N₂O)), les fuites de gaz frigorigènes et la décomposition des matières organiques. La prise en compte des importations alimentaires et d'autres produits consommés par les ménages augmenterait les émissions de GES de près de 28%, représentant environ 22% des émissions totales du territoire.

A noter que la réduction des émissions de GES est étroitement liée à la qualité de l'air et à la préservation de la biodiversité.

2.2. Séquestration du carbone

La séquestration du carbone fait référence à la capture et au stockage du dioxyde de carbone atmosphérique par divers mécanismes naturels et humains. Les principaux processus de séquestration du carbone comprennent la photosynthèse des plantes terrestres, la formation de tourbières ou encore le stockage du carbone dans les océans. Les arbres et les forêts, par exemple,

jouent un rôle crucial dans la séquestration du carbone grâce à leur capacité à absorber le CO₂ de l'atmosphère et à le stocker dans leur biomasse et dans le sol.

En relation avec les GES, la séquestration du carbone contribue à atténuer le changement climatique en réduisant la concentration de ces gaz dans l'atmosphère. Plus de séquestration de carbone signifie moins de CO₂ et d'autres GES restant dans l'atmosphère pour piéger la chaleur, ce qui aide à limiter le réchauffement climatique.

La séquestration du carbone est également abordée dans le TOME 1 : DIAGNOSTIC

Le Groupement d'intérêt scientifique Sol (Gis Sol) a été créé en 2001 pour gérer un système d'information sur les sols de France. Selon le Gis Sol, les matières organiques du sol sont définies comme tout ce qui est vivant ou a été vivant dans le sol. Elles représentent le réservoir de carbone organique terrestre le plus important, dépassant même la biomasse des végétaux. Plus spécifiquement, les sols du premier mètre de profondeur à l'échelle mondiale stockent entre 1 500 et 2 400 milliards de tonnes de carbone organique. En France métropolitaine, les stocks de carbone dans la couche superficielle (0-30 cm) des sols sont estimés à environ 3,2 milliards de tonnes.

Ce carbone organique est principalement issu de la décomposition des végétaux et des apports de matière organique externe, tels que les effluents d'élevage. Toutefois, ces matières organiques subissent une dégradation plus ou moins rapide sous l'action des micro-organismes du sol, en fonction de divers facteurs environnementaux tels que l'aération, l'humidité, la localisation dans le sol, la température, etc. Ces processus de dégradation génèrent du dioxyde de carbone (CO₂), qui est ensuite émis dans l'atmosphère. Ainsi, tout changement dans l'équilibre entre les apports et la minéralisation des matières organiques peut entraîner une variation, positive ou négative, des stocks de carbone des sols. Par conséquent, les sols peuvent agir soit comme des puits, captant le carbone atmosphérique, soit comme des sources, émettant du CO₂ dans l'atmosphère.

Dans le contexte du territoire l'occupation du sol en 2018 est la suivante :

OCCUPATION DES SOLS	ha	%
Cultures	26 770	33,1%
Prairies zones herbacées	40 155	49,6%
Prairies zones arbustives	-	-
Prairies zones arborées	-	-
Feuillus	7 391	9,1%
Mixtes	510	0,6%
Conifères	761	0,9%
Peupleraies	377	0,5%
Zones humides	96	0,1%
Vergers	-	-
Sols artificiels imperméabilisés	1 365	1,7%
Sols artificiels arbustifs	341	0,4%
Haies associées aux espaces agricoles	3 114	3,9%
Total	80 879	

Sur la base de cette méthodologie, le stock de carbone est estimé pour les Coëvrons à près de **22 millions de TCO2e** et le flux annuel à **– 68 000 TCO2e**.

	Flux* (TCO2e/an)		Stock (TCO2e)	
	TCO2e / an		TCO2e	% du total
Cultures	- 108	Émission	4 919 406	22,4%
Prairies	-	Sans variation	10 609 671	48,3%
Zones humides	-	Sans variation	43 986	0,2%
Vergers	-	Sans variation	-	-
Vignes	-	Sans variation	-	-
Sols artificiels	- 964	Émission	249 165	1,1%
Forêts	68 498	Séquestration	5 070 344	23,1%
Produits bois	547	Séquestration	142 429	0,6%
Haies			950 759	4,3%
	67 973		21 985 759	

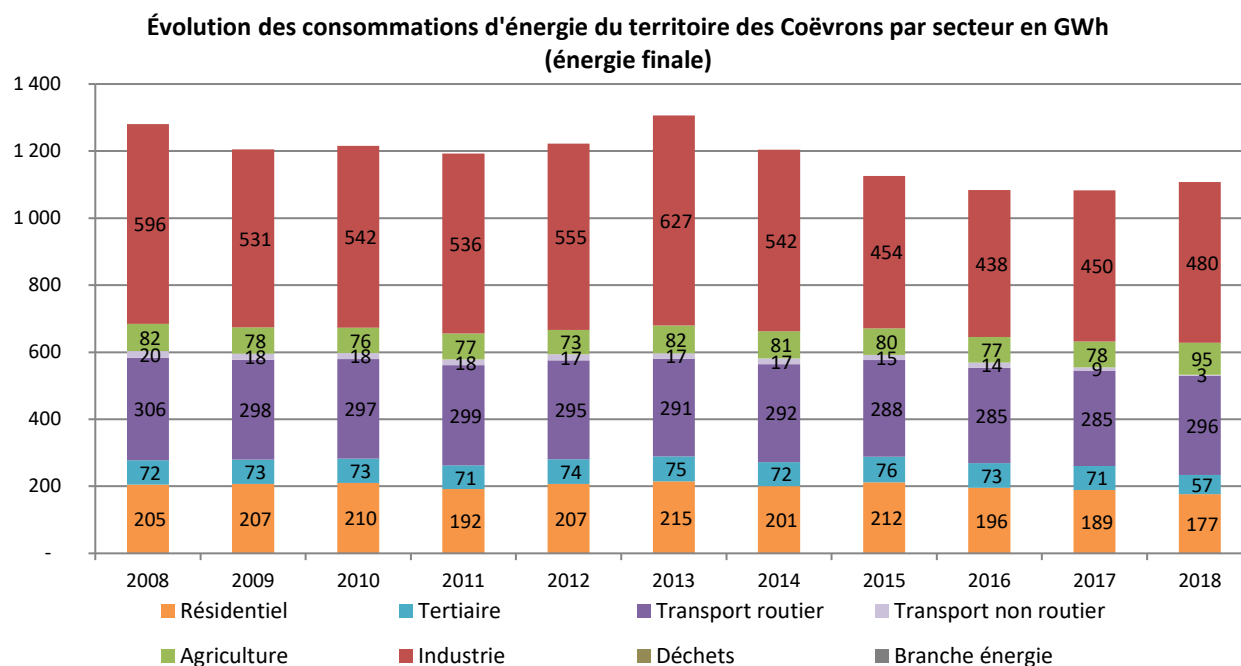
* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la foresterie, aux pratiques agricoles et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

Source : outil ALDO V2021_12

3. Consommation énergétique

La consommation énergétique a un impact significatif sur l'environnement. En grande partie, elle est alimentée par des sources d'énergie non renouvelables, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), qui libèrent des gaz à effet de serre lorsqu'ils sont brûlés pour produire de l'électricité, du chauffage, ou pour alimenter les transports. Ces émissions contribuent au changement climatique en augmentant les niveaux de dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère. De plus, l'extraction et la combustion de combustibles fossiles ont des conséquences néfastes sur les écosystèmes terrestres et marins. Par conséquent, la promotion de la consommation énergétique durable, telle que l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique) et l'amélioration de l'efficacité énergétique, est essentielle pour atténuer ces impacts environnementaux et réduire notre empreinte carbone.

L'évolution des consommations d'énergie du territoire de la Communauté de communes des Coëvrons issues des données de BASEMIS® est présentée ci-dessous :



Source : Air Pays de la Loire- BASEMIS® V6 - Années 2008 à 2018 – Mars 2021, traitement Carbone Consulting

Les données issues de BASEMIS® pour le territoire de la Communauté de communes des Coëvrons montrent une tendance à la baisse des consommations d'énergie entre 2008 et 2018, à l'exception de l'agriculture qui a connu une augmentation de 17%. Les secteurs les plus touchés par cette réduction sont le transport non routier (-85%), le tertiaire (-20%), et l'industrie (-19%). Au total, les consommations d'énergie ont diminué de 13,5% au cours de cette période. Les principales sources d'énergie sont l'électricité, les produits pétroliers et le gaz naturel, bien que les prix de ces énergies aient connu une augmentation notable de 2010 à 2017. La facture énergétique du territoire s'élevait à environ 110 millions d'euros en 2018, avec l'industrie, le transport routier et le résidentiel comme principaux secteurs consommateurs. Les variations possibles du prix du pétrole et du taux de change euro-dollar pourraient avoir un impact significatif sur la facture énergétique et la précarité énergétique des habitants du territoire.

4. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau représente un défi majeur pour le futur. Avec les pressions croissantes sur cette ressource due à l'activité humaine et aux changements climatiques, il est essentiel de préserver l'eau comme un bien précieux. L'économie d'eau, la protection des ressources et l'accès équitable deviennent des priorités pour construire un avenir durable et résilient.

4.1. Ressource en eau

Le réseau hydrographique s'organise autour de neuf principaux cours d'eau : l'Aron, la Jouanne, l'Erve, l'Orthe, la Vaudelle, le Palais, le Treulon, l'Ouette et la Vaige. Beaucoup d'entre eux prennent leur source dans les collines du Maine.

- La gestion en eau potable

L'alimentation en eau potable est portée par la régie des Eaux des Coëvrons, elle est assurée par 15 captages dont 13 sont localisés dans les Coëvrons et 11 unités de production. Un seul captage provient d'une source superficielle : l'Erve. En 2024, 2.81 millions de m³ d'eau ont été prélevés au sein du territoire pour la production d'eau potable. 88% de ces prélèvements sont d'origine souterraine.

Tous les captages font l'objet de périmètre de protection, 7 sont classés comme prioritaires. Ils sont considérés comme stratégiques car ils constituent l'unique source d'eau potable pour la population desservie. Ils sont également visés par le programme d'actions « Nitrates » puisqu'ils intègrent la zone d'actions complémentaire définies par l'arrêté du 4ème programme d'actions « nitrates » du 3 août 2009.

15 485 abonnés sont recensés. La consommation moyenne d'eau potable par abonné est inférieure à la moyenne nationale. De plus, les volumes consommés diminuent, malgré une augmentation du nombre d'abonnés.

La qualité de l'eau potable a fait l'objet de mesures en 2024. Au niveau, microbiologique, 99,4% les mesures sont conformes soit 0,6% de non-conformités sur la base de 166 analyses. Concernant les paramètres physico-chimiques, 97,1% des prélèvements sont conformes et 2,9% sont non conformes.

Deux industries agro-alimentaires sont les deux abonnés les plus fortement consommateurs d'eau potable. Comme pour les autres abonnés, leur consommation tend à diminuer. Elle représente près de 33% de la production totale.

Enfin, le réseau d'eau potable présente des performances importantes avec des seuils de rendement supérieurs à 85%, objectif identifié par le décret du 27 janvier 2012. Cet indicateur en deçà des attentes s'expliquent par le caractère rural du territoire induisant un linéaire de réseau d'approvisionnement important alors que le nombre d'abonnés est relativement modeste. En 2020, le rendement des réseaux était de 92.3%. Cela représente tout de même environ 228 000 m³ perdus soit 8% de l'eau prélevée. Toutefois, en 2024, ce rendement est descendu à 89,44%.

4.2. Les sources de pollution de l'eau

Les risques de pollution peuvent provenir de différentes origines, notamment :

- **Les rejets d'effluents domestiques** : Si les effluents des agglomérations sont majoritairement traités par des stations d'épuration, leur fonctionnement ou dysfonctionnement peut induire des rejets dans le milieu naturel.

Les Coëvrons comptent 36 stations d'épuration dont une située à l'extérieur de la collectivité desservant la commune de Blandouet-Saint-Jean-sur-Erve. Douze communes ne sont pas équipées en station d'épuration. L'âge moyen des équipements est relativement élevé avec 22 ans en moyenne :

- 11 stations ont plus de 25 ans parmi lesquelles celles de Sainte-Gemmes-le-Robert et Mézangers qui ont plus de 40 ans.
- 5 stations ont moins de 20 ans dont celle d'Evron 2 qui assure la gestion de 35% des eaux usées produites sur les Coëvrons.

La capacité nominale des stations est de 34 671 EH, ce qui selon les conformités 2021 sont suffisantes en matière d'équipement. Les charges entrantes maximales sont systématiquement inférieures. Concernant le débit de référence, il est en moyenne de 256 m³/j pour 152m³/j de débit moyen maximum. En 2021, les stations de Bais et de Saint-Cénére sont identifiées comme non conformes en 2021 sur le volet performance et les stations de Deux-Evailles, Gesnes, Montourtier, Saint-Georges-le-Fléchar, Saint-Pierre-sur-Erve, Saint-Thomas-de-Courceriers, Thorigné, Vimarcé Lotissement de l'Erve et Vimarcé Lotissement des Coëvrons sont identifiées comme non conformes sur le volet équipement via le portail de l'assainissement. La majorité des stations sont localisées sur des bassins versants soumis à la pollution au phosphate et azote notamment celles identifiées ci-dessus présentant des risques de pollution. Un risque d'accumulation des pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de Jouanne sont donc attendus.

- Les **rejets d'origine agricole** : les sources de pollution sont nombreuses du fait de l'utilisation d'intrants pour favoriser les pratiques culturales et des déjections du bétail.
- Les **rejets industriels** : Le risque est limité et localisé.

5. Consommation de matériaux

La consommation de matériaux est au cœur des défis à relever pour l'avenir, dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées et où la gestion des déchets pose des problèmes grandissants, il est crucial d'adopter une approche plus responsable envers notre utilisation des matériaux. Réduire la consommation excessive, favoriser le recyclage et encourager des pratiques plus durables sont autant d'enjeux qui détermineront notre capacité à bâtir un avenir plus respectueux de l'environnement et économiquement viable pour demain.

Le sous-sol et les sols des Coëvrons disposent de ressources nombreuses en matériaux minéraux. Ainsi, ce sont 6 carrières présentes sur les communes de Neu, Hambers, Saint-Georges-le-Fléchar, Torcé-Viviers-en-Charnie et Voutré qui sont actuellement en activités. Celles-ci exploitent notamment du calcaire, de la roche volcanique, de la rhyolithe, ...

Territoire bocager, la ressource en bois a été fortement utilisée autrefois comme matériaux de construction, comme bois d'œuvre ou comme source de chauffage. Si ces espaces arborés : haies et bois constituent encore une source importante pour alimenter les chaudières bois, faisant de cette ressource la première ressource renouvelable de la Communauté de communes, elle n'est plus ou peu utilisée dans le secteur du bâtiment malgré le potentiel local. Les ménages, par leur mode de vie, contribuent à l'arrivée de matériaux sur le territoire qui peuvent contribuer pour certains à l'économie locale : déchets verts, métaux rares, gravats, ... Cependant, en l'état actuel de la gestion des déchets, une partie des matériaux n'est pas valorisée.

Ainsi, en 2016, chaque habitant produit 188.3 kg d'ordures ménagères, un taux en constante baisse depuis 5 ans (-8% entre 2012 et 2016). La production est valorisée selon deux systèmes :

- L'enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux (ISGND de Mézérolles (13.2% en 2016, un taux en constante diminution).

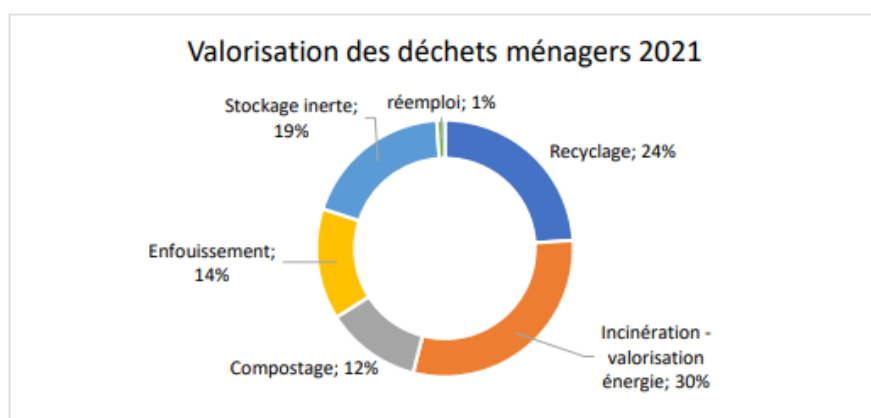
- L'incinération au centre de valorisation énergétique des déchets de Pontmain (86.8%, en constante augmentation). L'énergie fatale issue du centre d'incinération assure la production d'énergie sous forme d'électricité et de vapeur servant à la fois pour le chauffage urbain et certaines activités industrielles. Le mâchefer et les métaux sont quant à eux recyclés dans des filières spécifiques.

Les données départementales de gestion des déchets mettent en exergue la capacité des dispositifs de gestion et de traitement à répondre aux objectifs fixés par le plan départemental. Ainsi, les objectifs en matière de réduction des déchets à la source sont validés et s'inscrivent dans les objectifs nationaux (-7% entre 2010 et 2020). Par ailleurs, les objectifs en matière de recyclable « matière » sont dépassés avec 49% de déchets valorisés de cette manière en 2013 alors que l'objectif portait à 42% en 2018. Ainsi, pour une tonne de déchets arrivant dans le centre, 95% est valorisé et les 5% restants sont destinés à l'enfouissement.

En 2021, 626 kg/hab de déchets ménagers et assimilés ont été produits (contre 536 kg/hab en 2019).

Entre 2009 et 2019, la production de déchets a fortement progressé : +39%. Cependant, les déchets sont mieux valorisés avec un doublement des déchets collectés ou mis en déchetteries et une baisse de 18% des ordures ménagères résiduelles.

En 2021, 30% des déchets ménagers ont été incinérés / valorisés en énergie, 24% ont été recyclés, 12% compostés, 14% enfouis et 19% placés en stockage inerte.



Modes de traitement des DMA en 2021

Ce sont les déchets de type ferrailles, électroniques et déchets verts qui augmentent le plus. Aussi, les déchetteries connaissent une baisse des gravats et des encombrants. Chacune de ses filières dispose de modes de valorisation distincts portant entre autres sur le développement de filières économiques locales telles que la communauté EMMAÜS, le compostage, la valorisation énergétique, ...

Trois centres de stockage de déchets inertes (ISDI) sont présents sur le territoire à Sainte-Suzanne-et-Chammes, Montsûrs et les carrières de Voutré.

6. Analyse stratégique, scénario au fil de l'eau et enjeux environnementaux majeurs

SOBRIETE TERRITORIALE		
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un territoire peu artificialisé avec une surface agricole importante ▪ Une consommation des sols relativement limitée ▪ Un réseau d'assainissement collectif en constante amélioration bien que vieillissant ▪ Une baisse sensible des émissions de GES et des consommations d'énergie dans le secteur des transports ▪ Une production de déchets maîtrisée ▪ De nombreuses sources de valorisation des déchets ▪ Une ressource minérale exploitée, pas toujours localement contrairement aux siècles passés	▪ Une ressource en eau potable limitée sur certains territoires ▪ Une augmentation de la production de gravats liée pour partie aux travaux d'infrastructures ▪ Des stations d'épuration en limite de capacité dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve ▪ Un potentiel existant en matière de valorisation des déchets (enfouie ou incinéré) ▪ Une ressource en bois peu exploitée localement à l'exception du bois bûche.	▪ Poursuite de la conformité des équipements de gestion des eaux d'assainissement ▪ Une eau potable dont la quantité est de plus en plus limitée et certains captages pouvant s'avérer pollués ▪ Une augmentation régulière de l'artificialisation des sols ▪ Une valorisation matière et énergétique en augmentation continue. ▪ Des ressources minérales toujours exploitées ▪ Une ressource en matériaux bois non exploitée en diminution du fait de la perte des essences arborés dans le maillage bocager.
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
- Poursuite de l'effort de limitation de la consommation d'espace liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux, ... - Prise en compte des risques de pollution liés à l'écoulement des eaux de pluie et pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de la Jouanne - Renforcement du dispositif de gestion des eaux usées et des eaux pluviales notamment dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve - Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire - Rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité (ressource minérale, bois et autres issus des déchets).		

RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE

Les habitants et le développement territorial sont confrontés à des risques naturels et technologiques et des nuisances mais peuvent également en créer induisant des catastrophes parfois notables pour les populations, les biens et le territoire.

1. Qualité de l'air

La qualité de l'air est un domaine revêtant des enjeux pour la santé humaine et l'environnement. Les émissions de polluants atmosphériques provenant de diverses sources industrielles, de la circulation routière et de l'agriculture intensive peuvent entraîner une détérioration significative de la qualité de l'air. Ces polluants comprennent des particules fines (PM_{2,5}), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone troposphérique (O₃) et le monoxyde de carbone (CO), entre autres.

Les plus gros émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire sont les usines de production de chaux de Neau et de Vaiges avec leurs carrières associées. La carrière de Voutré contribue aussi à l'émission de poussières. Ces installations classées ICPE disposent de mesures régulières de leurs émissions dans l'air et notamment des retombées de poussières autour des sites en exploitation. Des dépassements sont ainsi parfois constatés autour de l'usine de Neau. Un programme d'action est en cours pour réduire ces émissions.

Entre 2008 et 2018, les émissions de polluants atmosphériques ont globalement diminué, à l'exception des COVNM qui ont augmenté de 27%. Plusieurs facteurs, tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de combustibles moins polluants, ont contribué à cette réduction. (Source diagnostic du PCAET)

Les principaux secteurs émetteurs de différents polluants sont :

- SO₂ : Industrie
- NO_x : Transport routier et secteur biotique
- Particules (PM₁₀ / PM_{2,5}) : Agriculture, industrie et secteur résidentiel
- NH₃ : Agriculture
- COVNM : Secteur biotique

Les enjeux liés à la qualité de l'air sont :

- Utilisation de matériaux de construction de qualité et bio-sourcés
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur, notamment en ce qui concerne les produits ménagers, la ventilation, etc
- Intégration de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments publics
- Promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle
- Sensibilisation au remplacement des anciens systèmes de chauffage au bois dans les logements.

2. Les nuisances sonores

Les enjeux environnementaux et leur impact sur la santé publique sont devenus des préoccupations majeures. Parmi les nombreux facteurs contribuant à ces préoccupations, les nuisances sonores occupent une place significative. Le bruit excessif, qu'il provienne du trafic routier, des transports en commun, des activités industrielles ou même de sources naturelles, ont des conséquences potentiellement néfastes sur la santé humaine. Cette problématique soulève des questions quant à la qualité de vie dans nos villes et à la protection de la santé de la population. Dans ce contexte, il est essentiel d'explorer les risques, les nuisances et la pollution sonore, ainsi que leur impact sur la santé publique, afin de mieux comprendre ces enjeux cruciaux et de rechercher des solutions innovantes pour atténuer ces problèmes grandissants.

Les nuisances sonores sur les Coëvrons sont essentiellement liées aux infrastructures de transports terrestres. Sont concernées la ligne SNCF Paris-Brest, l'A81 et la RD57 selon différentes catégories de risques pour les populations. Dix communes du territoire subissent les nuisances sonores.

Certaines de ces voies, notamment la voie SNCF, affectent les bourgs de plusieurs communes. Néanmoins l'autoroute A81, qui occasionne le plus de nuisances du fait de son trafic, est située à distance des zones urbanisées.

NOM DE L'INFRASTRUCTURE	CATEGORIE	LARGEUR AFFECTEE PAR LE BRUIT
LIGNE SNCF PARIS-BREST	3	100 mètres
A81	2	250 mètres
RD 57	3	100 mètres

3. Les risques naturels et technologiques

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Mayenne, arrêté en avril 2024, identifie les risques majeurs dans le département.

Les risques localisés sont exprimés dans le DDRM selon un degré de vulnérabilité :

- 1 : vulnérabilité forte,
- 2 : vulnérabilité moyenne,
- 3 : vulnérabilité faible.

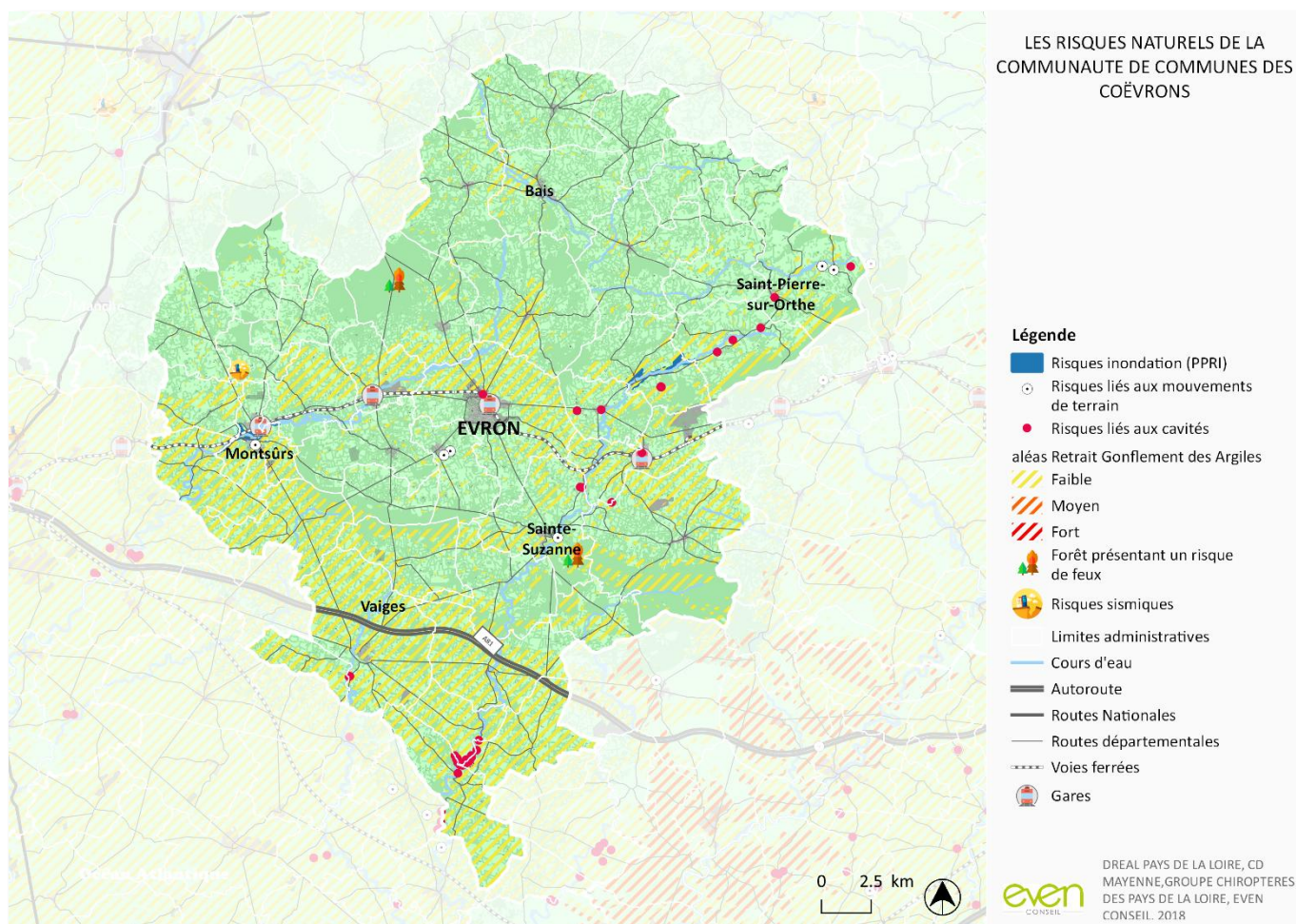
Tableau de synthèse des risques majeurs dans les Coëvrons (source : DDRM 53)	Nb de risques	Inondation	Mouvement de terrain	Feux de forêt	Rupture de barrage	TMD ferroviaire	MD canalisation Transport gaz	Risque industriel	Risque climatique	Risque sismique	TMD route
ASSE-LE-BERENGER	5	3		x					x	x	x
BAIS	5	2		x					x	x	x
BLANOUET-SAINT-JEAN	6	2	3				3		x	x	x
BREE	5	3				x			x	x	x
CHAMPGENETEX	4						3		x	x	x
EVRON	8		3	x		x	3	3	x	x	x
GESNES	5		3			x			x	x	x
HAMBERS	5			x			3		x	x	x
IZE	4			x					x	x	x
LA-BAZOUGE-DES-ALLEUX	3								x	x	x
LA-CHAPELLE-RAINSOUIN	3								x	x	x
LIVET-EN-CHARNIE	4			x					x	x	x
MEZANGERS	6			x	3		3		x	x	x
MONTSURS	7	1	3		3	x			x	x	x
NEAU	5					x	3		x	x	x
SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT	4			x					x	x	x
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES	8	1	2	x		x	3		x	x	x
SAINT-GEORGES-LE-FLECHARD	4		3						x	x	x
SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	5	1		x					x	x	x
SAINT-LEGER-EN-CHARNIE	3								x	x	x
SAINT-PIERRE-SUR-ERVE	5	3					3		x	x	x
SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE	3								x	x	x
SAULGES	5		3				3		x	x	x
THORIGNE-EN-CHARNIE	5		3				3		x	x	x
TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	4			x					x	x	x
TRANS	3								x	x	x
VAIGES	6	2	3				3		x	x	x
VIMARTIN-SUR-ORTHE	5		3	x					x	x	x
VOUTRE	5			x		x			x	x	x

Ainsi, le risque le plus fréquent concerne 13 communes, il s'agit du risque feu de forêt, puis concernant 11 communes du territoire, il s'agit du transport de matières dangereuses et plus précisément le transport de gaz via les canalisations. Ce risque est classé comme « vulnérabilité faible » L'unique risque classé à « vulnérabilité forte » est le risque inondation, le territoire est ainsi pourvu d'un PGRI et de 2 PPRI (décrits ci-dessous).

3.1. Les risques naturels

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs identifie pour plusieurs communes des Coëvrons des risques naturels, dont :

- Les risques d'inondation ;
- Les mouvements de terrain.



3.1.1. Les risques majeurs d'inondation

Le risque d'inondation est un risque majeur de la Communauté de communes des Coëvrons. 23 communes de l'EPCI sont concernées par le risque d'inondation et 9 sont classées en priorité 1, 2 ou 3 par le DDRM.

Ainsi, ce sont 454 bâtiments qui sont potentiellement impactés par les risques d'inondation (source : Porter à connaissance PLUi de l'Etat, 2016).

Ces données s'appuient notamment sur les Atlas des Zones Inondables définis sur les rivières de la Jouanne, de l'Erve, de la Vaige, de l'Ouette et de l'Aron.

Afin de lutter contre les inondations au regard des connaissances identifiées, plusieurs plans et stratégies ont été développés :

Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 qui définit notamment les objectifs suivants :

- 1. Préserver les capacités d'écoulement des crues, leurs zones d'expansion et les capacités de ralentissement des submersions marines,
- 2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,

- 3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- 5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- 6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

2 PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) :

- Le PPRI de Brée-Montsûrs s'appuyant sur la Rivière de la Jouanne approuvé le 2 juillet 2007
- Le PPRI de Saint-Georges-sur-Erve concernant la Rivière de l'Erve approuvé le 3 février 2011.

3.1.2. Les mouvements de terrain

Les communes au Sud et à l'Est des Coëvrons sont prédisposées à différents types de mouvements de terrain (érosion, glissement de terrain, coulée de boue, chute de blocs et effondrement de cavités).

Dix communes sont identifiées au DDRM comme présentant une vulnérabilité faible au mouvement de terrain. Seule Ste-Suzanne-et-Chammes est identifiée avec une vulnérabilité moyenne.

De plus, 9 communes présentent un risque lié à des cavités naturelles. En effet, 39 cavités naturelles ont été recensées (dont 12 à Thorigné-en-Charnie). Les communes concernées sont : Assé-le-Bérenger, Evron, Saint-Georges-sur-Erve, Saint-Pierre-sur-Erve, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Saulges, Thorigné-en-Charnie, Vaiges et Voutré (source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/>).

A ces risques, s'ajoutent les risques miniers liés à plusieurs concessions. Les communes de Saulges, Saint-Georges-le-Flécharde et Vaiges sont plus particulièrement concernées et disposent chacune d'un porter à connaissance et ont fait l'objet d'une étude détaillée des aléas minier en 2015.

La présence de roches argileuses en affleurement des sols contribue à un risque de retrait-gonflement des argiles impactant alors les aménagements et constructions existantes et à venir. Les Coëvrons sont en totalité impactée mais le risque est identifié comme faible.

3.1.3. Les risques diffus

D'autres risques naturels peuvent induire des conséquences néfastes pour la population et les biens, il s'agit notamment des risques sismiques et des risques météorologiques. Ces derniers peuvent avoir des incidences sur la mise en œuvre des politiques énergétiques et climatiques.

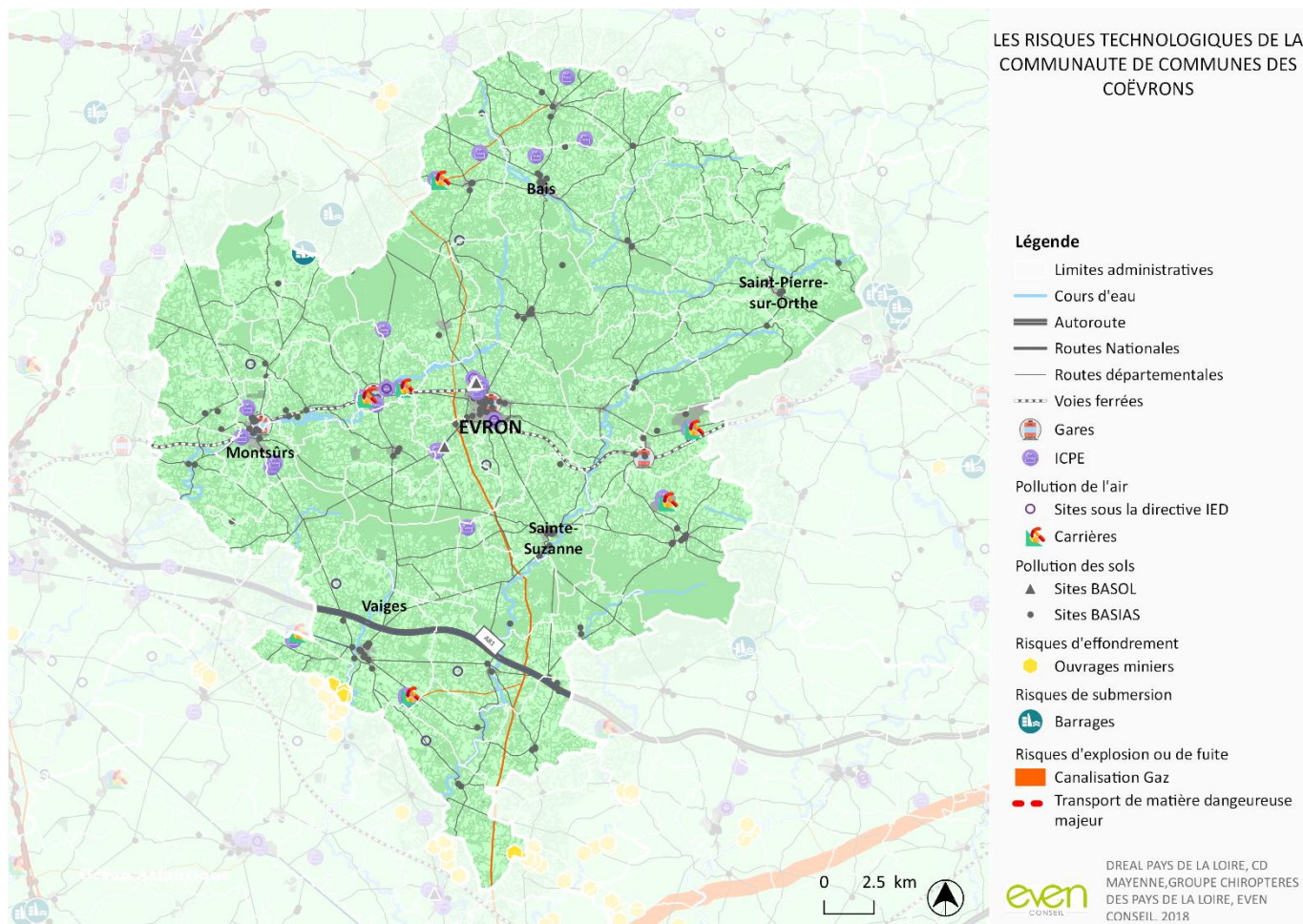
3.1.4. Les risques de feux de forêt

La forêt de la Grande Charnie, le bois d'Hermet, la forêt de Bourgon et le bois des Vallons sont les principaux massifs boisés du territoire (surface est supérieure à 1.500 ha). Les communes de Mézangers et Torcé-Viviers-en Charnie ont un taux de boisement supérieur à 30%. Les risques de feux de forêt concernent les communes de Hambers, Mézangers et Sainte-Suzanne-et-Chammes.

3.2. Les risques technologiques

Plusieurs communes sont soumises aux risques technologiques :

- Les ruptures de barrages ;
- Le risque industriel ;
- Les transports de matières dangereuses.



3.2.1. Le risque industriel, un risque concentre dans quelques communes

Les risques technologiques majeurs de la Communauté de communes des Coëvrons portent principalement sur les sites agricoles, qui en cas d'accidents, induiraient des rejets polluants à l'extérieur impactant de fait les populations, les ressources et l'environnement agro-naturel. Seize installations classées pour l'environnement (ICPE) concernent des sites industriels autres qu'agricoles.

De plus, 4 bâtiments industriels sur Evron et 2 bâtiments industriels sur Montsûrs méritent une attention particulière. Ces entreprises sont citées dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) à savoir :

- Sur la commune d'Evron : BEL, HOWNET, SOCOPA, AJAY-EUROPE
- Sur la commune de Montsûrs : ELYTRA, ROSSIGNOL

3.2.2. Les transports de matières dangereuses, un risque ponctuel et limité

Divers moyens de transports de matières dangereuses (TMD) peuvent être identifiés dans la Communauté de communes des Coëvrons : le transport routier (risque diffus sur tout le territoire), le transport ferroviaire (8 communes concernées) et les canalisations de gaz (11 communes concernées).

3.2.3. Les ruptures de barrages

La rupture d'un barrage ou d'une digue entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Cette onde de submersion peut occasionner des dommages importants selon les enjeux qui existent derrière l'ouvrage.

Les communes de Deux-Evailles et Montourtier sont concernées par un risque faible de rupture de barrage lié à l'Etang de la Grande Métairie situé sur la commune de Jublains en dehors du territoire.

3.2.4. Les sites pollués

Les inventaires BASIAS et BASOL font état de nombreux sites pollués ou potentiellement pollués sur le territoire des Coëvrons provenant souvent d'activités agricoles anciennes et d'autres activités issues de la vie des villages d'autrefois : industries artisanales locales, stockage de carburant, ...

4. La vulnérabilité climatique et santé publique

Le diagnostic du PCAET présente une analyse de la vulnérabilité des Coëvrons, face aux changements climatiques, en utilisant l'outil "Impact Climat" de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Les principales étapes de cette analyse comprennent l'analyse de l'exposition passée aux catastrophes naturelles, l'évaluation de l'exposition future basée sur des scénarios climatiques, le choix des domaines d'analyse, et enfin, l'analyse de la sensibilité du territoire.

L'analyse de l'exposition passée révèle que sur une période de 40 ans (1982 à septembre 2022), les Coëvrons ont connu 96 arrêts de catastrophes naturelles, principalement liées aux inondations et aux mouvements de terrain en hiver. Certaines communes n'ont toutefois pas été touchées par de tels arrêts. L'évaluation de l'exposition future se base sur les scénarios climatiques de la Mission Jouzel, mettant en évidence une hausse des températures, des modifications dans le régime de précipitations, et d'autres changements climatiques qui pourraient affecter le territoire. Le choix des domaines d'analyse couvre divers aspects, tels que l'approvisionnement en eau, l'habitat, les infrastructures, la santé, l'agriculture, l'industrie, le tourisme, la biodiversité, la forêt, et d'autres.

La vulnérabilité climatique et la santé publique sont étroitement liées. Les effets du changement climatique, tels que l'augmentation des températures, les sécheresses récurrentes et la propagation de bio-agresseurs, ont un impact direct sur la santé des habitants et des acteurs économiques du territoire. Par exemple, les vagues de chaleur prolongées peuvent mettre en danger la santé des résidents, en particulier les groupes vulnérables tels que les personnes âgées. De plus, l'augmentation des températures peut favoriser la propagation de plantes allergisantes et de pollens, ce qui peut entraîner des problèmes de santé pour les habitants, notamment ceux souffrant d'allergies saisonnières.

4.1. Des risques naturels renforcés

Les risques naturels liés aux inondations et aux mouvements de terrain impactent plus particulièrement la moitié Sud du territoire. Une augmentation des températures couplées à des précipitations concentrées sur quelques mois devraient modifier le comportement des sols particulièrement les sols argileux. Ainsi, une augmentation des mouvements de terrain dans les zones argileuses pourrait être observée, ainsi que des risques d'effondrement de cavités et miniers.

De plus, les communes déjà soumises à des plans de prévention et ayant connu par le passé des aléas, pourraient voir leur risque d'inondation augmenter.

4.2. La santé publique fragilisée

Plusieurs facteurs évolutifs liés aux changements climatiques sont attendus. Ils portent sur un renforcement de certaines espèces allergisantes, le développement de populations animales à l'origine de maladies ainsi qu'une augmentation de la chaleur d'été, responsable en 2003 d'une surmortalité de la population âgée.

5. Analyse stratégique, scénario au fil de l'eau et enjeux environnementaux majeurs

RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE		
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
Un territoire où la population est relativement épargnée par les risques naturels	Des risques naturels principalement concentrés le long de la vallée de l'Erve	Des risques liés aux inondations et mouvements de terrain limités mais une possibilité d'aggravation de ceux-ci du fait des effets du changement climatiques notamment au Sud du territoire
Un territoire peu soumis au risque d'effet de chaleur urbain	Des risques technologiques divers et éparpillés sur le territoire	Des risques technologiques dont le niveau de connaissance est maintenu
Des risques technologiques limités et connus	La ville d'Evron concentrant de nombreux risques technologiques	Des risques de nuisances liés aux infrastructures de transports du fait de l'augmentation des déplacements routiers et ferroviaires
Peu d'habitants dans les zones de bruits liés au réseau routier et ferré	Des pollutions de l'air liées notamment à l'activité agricole et aux carrières	Une augmentation des périodes caniculaires
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
- Réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines déjà soumises à ce risque - Prise en compte des risques d'inondation et de mouvements de terrain - Anticipation du changement climatique au regard du renforcement des risques naturels attendus et au vu d'un risque de fragilisation de la santé humaine - Réduction des polluants atmosphériques liés particulièrement aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage		

Le plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Commune des Coëvrons se compose des documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D' ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EES

CADRE DE DÉPÔT RÉGLEMENTAIRE

(L'élément en gras est celui objet du présent document)